INSTITUTIONS.

ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Rue Dauphine, entre Conduites et Mazarine.

M. CLARENCE, DIRECTEUR-GÉRANT de cette Institution, prévient les Parents que les cours ont repris leur activité ordinaire, et que les nouveaux Pensionnaires peuvent y entrer à partir de ce jour, 1 septembre courant. Un repas pendant le mois de septembre, et le déjeuner des pensionnaires, sont compris dans le prix de la pension, qui est de 1,000 francs par an, payables par trimestre, dans le 1er septembre. Les Internes, dans l'espoir de limiter du nombre des enfants, ne sont admis qu'au-dessus de 10 ans révolus. Les Externes, dans l'espoir de leur parents, ne les laissent qu'à 12 ans. Les Externes ne sont admis qu'à partir de 7 ans. Les Internes, dans l'espoir de leur parents, ne les laissent qu'à 12 ans. Les Intern